COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

18 novembre 2026

Déclaration conjointe à l'occasion de la Journée de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre 2026)

prononcée au nom de six États membres du Conseil de l'Europe
(Andorre, Belgique, Luxembourg, Monaco, Saint-Marin et Slovénie)

et soutenue par 40 autres États membres du Conseil de l'Europe :
Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, République de Moldova, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, République slovaque, Suède, Suisse, Tchéquie, Türkiye, Ukraine

« Pour une couverture médiatique éthique de la violence sexuelle à l'égard des enfants »

Le 18 novembre marque la Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, un moment essentiel pour rendre hommage à tous les enfants qui ont été victimes d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle et pour reconnaître l'impact profond et durable de ces violations sur leurs vies. Leurs expériences soulignent la nécessité d'assurer une protection efficace, l'accès à la justice et un soutien approprié à chaque enfant.

L'édition 2026 vise à mettre l'accent sur « La couverture médiatique éthique de la violence sexuelle à l'égard des enfants », en soulignant le rôle crucial des médias dans la sensibilisation aux violences sexuelles à l'égard des enfants tout en préservant leurs droits, leur dignité et leur vie privée.

La manière dont les violences sexuelles commises à l'égard des enfants sont relayées dans les médias a son importance. Un même récit peut protéger ou nuire, selon les choix opérés au sein de la rédaction. Un titre, une photographie ou une interview peuvent améliorer la compréhension du public, contribuer à briser le silence et encourager les victimes à demander de l'aide. À l'inverse, une couverture médiatique inappropriée risque d'exposer les enfants à de nouveaux préjudices, de porter atteinte à leur identité et leur vie privée, de renforcer les stéréotypes ou de contribuer à la culpabilisation de la victime. Une couverture médiatique éthique doit donc placer au cœur de ses préoccupations les droits, la dignité et l'intérêt supérieur de l'enfant, en sensibilisant le public sans compromettre la protection et le bien-être des enfants victimes. De plus, la couverture médiatique des cas d'exploitation ou d'abus sexuels commis à l'égard d'enfants exige la plus grande prudence, afin de garantir

le respect de la vie privée et de veiller à ce qu'aucun détail, susceptible de permettre par quelque moyen que ce soit l'identification de la victime, ne soit divulgué.

La « Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels » est claire sur ce point. Elle appelle les États à encourager les médias à fournir des informations appropriées sur tous les aspects de l'exploitation et des abus sexuels commis à l'égard d'enfants, dans le plein respect de l'indépendance des médias et de la liberté de la presse. Elle leur impose en même temps, d'empêcher la diffusion publique de toute information susceptible de permettre l'identification d'une victime. Ces deux engagements doivent être pris en partant du principe que l'un dépend de l'autre, et vice versa.

De telles mesures exigent un équilibre délicat. Le droit au respect de la vie privée et familiale et la liberté d'expression, protégés respectivement par les articles 8 et 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, sont en jeu. Une presse libre et indépendante est essentielle aux sociétés démocratiques et au droit du public à être informé. C'est précisément pour cela qu'il convient de promouvoir une couverture médiatique éthique, par le dialogue et par des normes professionnelles communes, assorties de garanties législatives ou de mesures de protection fondées sur l'autorégulation.

C'est dans cet esprit que nous saluons le lancement du manuel à l'usage des journalistes « Pour une couverture médiatique éthique de la violence sexuelle à l'encontre des enfants », un outil complet destiné à compléter et à renforcer les codes de déontologie nationaux. S'appuyant sur dix principes de couverture médiatique éthique, ce manuel place les droits de l'enfant au cœur de ses préoccupations et promeut un journalisme éthique qui informe sans exposer les enfants à un nouveau préjudice, tout en trouvant un équilibre entre la protection de l'enfant et le droit du public à l'information.

Il présente les bonnes pratiques pour mener des entretiens éthiques et pour utiliser un langage, des titres et des supports audiovisuels de manière à éviter les stéréotypes, la culpabilisation de la victime et le sensationnalisme, et à ne pas révéler l'identité d'un enfant. Il est complété par des ressources pratiques, telles que des termes clés, des informations sur les listes d'organisations spécialisés et les sources de données officielles, ainsi que des listes de contrôle avant publication.

Ce manuel s'inscrit dans un cadre plus large de normes établies par le Conseil de l'Europe que nous invitons les États à prendre en considération. Nous appelons donc les États à accorder toute l'attention nécessaire à ce manuel et à encourager les autorités nationales à collaborer avec les organismes de régulation, la société civile, les journalistes et les autres acteurs des médias afin de le traduire, de l'adapter à leur contexte national et d'en encourager l'utilisation.

Conformément au rapport de mise en œuvre du Comité de Lanzarote intitulé « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : Les cadres juridiques », nous invitons également les États qui ne l'ont pas encore fait à adopter des mesures législatives ou autres afin d'empêcher la diffusion publique, notamment par les médias, de toute information susceptible d'identifier un enfant victime.

Bien qu'il s'adresse principalement aux journalistes et aux autres acteurs des médias, ce manuel peut également être utile à d'autres professionnels, tels que les décideurs politiques et les professionnels en contact avec des enfants, qui souhaitent sensibiliser le public ou signaler des cas de violences sexuelles à l'égard des enfants dans une perspective respectueuse des droits de l'enfant.

La protection des enfants et la défense d’une presse libre et indépendante ne sont pas des objectifs contradictoires. Un média précis, respectueux et tenant compte des traumatismes sert à la fois à informer le public, à permettre aux victimes de se faire entendre tout en protégeant leur dignité et en préservant leur anonymat, et contribue à l’instauration d’une culture de respect des droits des enfants, dont dépend la prévention.

Derrière chaque reportage se cache une expérience humaine et un enfant dont la vie a déjà été profondément bouleversée. Notre responsabilité est de veiller à ce que le récit de cette expérience ne devienne pas une source supplémentaire de préjudice, mais contribue au contraire à une meilleure compréhension, à une protection renforcée et à un avenir dans lequel chaque enfant pourra vivre à l’abri de la violence.